



Lettre d'information Santé & Conduite

N° 27 - 18 Janvier 2018

Actualités > Direction de la sécurité routière

France

"Sauvons plus de vies sur nos routes". Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Dossier de presse. 09/01/2018

Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

[Lire Ici](#)

Actualités > Justice

France

Les condamnations. Année 2016. Ministère de la justice. C. CHAMBAZ, J. MAUGUIN, M. CHABANNE. 2017. 40 p.

Le Casier judiciaire national est une source très riche, qui donne matière depuis de nombreuses années à des exploitations statistiques très complètes permettant de décrire

les infractions sanctionnées par les juridictions, les procédures de jugement, la nature et le quantum des peines prononcées, le profil socio-démographique des condamnés et l'importance du phénomène de récidive.

582 000 condamnations ont été prononcées en 2016 et inscrites au Casier Judiciaire.

En matière délictuelle, les condamnations pour infractions multiples sont fréquentes dans le faux en écriture, en matière de stupéfiants et pour les atteintes aux finances publiques (respectivement de 50 %, 61 % et 77 %).

A l'inverse, le contentieux routier, et en particulier la conduite en état alcoolique, se caractérise par une forte proportion de condamnations à infraction unique (respectivement 76 % et 82 %).

Les infractions routières représentent 33,7 % des délits sanctionnés en 2016 : au sein de cet ensemble d'infractions:

- 35,4 % concernent la conduite en état alcoolique,
- 9,9 % la conduite sous l'emprise des stupéfiants,
- 27,2 % la conduite sans permis ou malgré suspension,
- 17,5 % le défaut d'assurance
- 9,5 % le refus d'obtempérer ou délit de fuite.

Deux autres groupes d'infractions se distinguent ensuite, l'ensemble des infractions à la législation sur les stupéfiants représentant 18,1 % des délits d'une part, et l'ensemble des atteintes aux personnes constitué des violences volontaires (non compris vols avec violence) ou involontaires et des atteintes sexuelles d'autre part (14,6 %).

[Lire Ici](#)

Source : OFDT

Pathologies > Troubles musculo-squelettiques (TMS)

France

Programme de surveillance des MCP. Les MCP chez les chauffeurs. Résultats 2007-2012.

Institut de veille sanitaire (INVS). 2016. 8 p. S. Rivière, H. Prouvost, B. Sobczak, J. Plaine, L. Garras, C. Pilorget, M. Valenty.

Résumé

Dans le cadre d'un questionnaire régional relatif à des demandes de reconnaissances en maladies professionnelles (MP) chez des chauffeurs, le programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) a été utilisé afin de quantifier les différents types de pathologies liées au travail (et non indemnisées) présentes chez les chauffeurs, et les comparer aux pathologies des salariés exerçant un autre métier.

Résultats

Les chauffeurs sont plus souvent des hommes et sont plus âgés que les autres salariés. Entre 2007 et 2012, les chauffeurs vus en visite médicale représentent 6,7 % de l'ensemble des salariés vus en visite.

Parmi eux, 92 % sont des hommes (contre 54 % parmi les autres salariés), et sont en moyenne plus âgés que les autres salariés (41 ans vs 39 ans chez les autres salariés). Plus du tiers (38 %) des chauffeurs travaillent dans le secteur des transports:

- 17 % dans l'industrie,
- 14 % dans les activités de soutien aux entreprises
- 12 % dans le commerce.

Les femmes chauffeurs occupent plus souvent des postes dans le secteur des transports et dans le secteur santé/action sociale, en tant que conducteurs de transport en commun ou de taxi, d'ambulanciers ou conducteurs livreurs/coursiers

Mots clés : chauffeur; troubles musculo-squelettiques; souffrance psychique; maladie à caractère professionnel

[Lire ici](#)

Pathologies > vision

France

Driving at night with a cataract: risk homeostasis?

R. Bémond, A. Dommes, L.Engel. In Transportation Research Part F, 53, 61–73.2018

Lire l'[article en anglais](#)

Conduire avec une cataracte peut être dangereux, surtout la nuit lorsque l'éclairage routier et automobile éblouissent les conducteurs.

Si l'éblouissement d'incapacité altère la performance visuelle, l'éblouissement d'inconfort contribue à une mobilité réduite, les conducteurs évitant alors souvent de conduire la nuit. Le présent article rapporte les résultats d'une récente étude portant sur les effets visuels d'une cataracte précoce et visait à comparer trois indices de performance de conduite de nuit, dans des conditions d'éblouissement, avec et sans simulation de cataracte.

Deux indices réfèrent directement à la sécurité routière, alors que le troisième témoignait d'une adaptation comportementale.

Lire la suite du [résumé en français](#)

Produits psychoactifs > tous produits

France

Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017). In Tendances. OFDT. Décembre 2017. N°121. 8 p.

Le dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT assure depuis 1999 une veille sur les tendances en cours et sur les phénomènes émergents dans le champ des drogues.

Il vise à repérer mais aussi à comprendre les changements à l'œuvre concernant les

profils de consommateurs, les modalités et contextes d'usage et de vente ainsi que les caractéristiques des produits et les dommages associés à leur consommation. Cette synthèse présente les éléments saillants de la dix-septième période d'observation, qui porte sur 2016 et le début de 2017.

Trois aspects sont d'abord mis en exergue parce qu'ils correspondent à des situations nouvelles ou renouvelées et préoccupantes au plan socio-sanitaire : il s'agit de la pureté et de l'accessibilité inédite de la cocaïne sur le territoire métropolitain ; de la problématique particulière des mineurs non accompagnés, dont la vulnérabilité est aggravée par les comportements de consommation ; et de l'extension des zones géographiques réinvesties par le trafic d'héroïne, avec désormais un produit plus attrayant pour les usagers.

La deuxième partie évoquera la poursuite de phénomènes déjà décrits les années précédentes :

- l'extension des pratiques de chemsex;
- le niveau de précarité extrême des usagers sans abri ;
- une nouvelle porosité entre divers publics susceptible de faciliter la diffusion des usages de produits psychotropes ;
- la violence toujours accrue dans le champ des trafics ;
- la poursuite de l'évolution continue de l'offre de cannabis,
- et enfin un point sur les nouveaux produits de synthèse.

D'autres aspects seront enfin évoqués plus succinctement ; ils concernent le cannabis, les dérivés du fentanyl et l'accroissement continu de la demande en matériel destiné à fumer le crack.

Source: OFDT

Lire [Ici](#)

Produits psychoactifs > cannabis

France

Cannabis et travail. In Références en santé au travail. N°152. Décembre 2017. P. 37-51

Mots clés: cannabis; travail; addiction; santé au travail; prévention; test; CAST

Le cannabis est le produit illicite le plus consommé en milieu professionnel. P. Hache. Inhalé ou ingéré, le THC, substance psychoactive de cette plante, peut mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et être à l'origine d'accidents du travail.

Cet article fournit aux acteurs de santé au travail différentes données permettant de comprendre la consommation de cannabis, de l'évaluer et de proposer des mesures de prévention, tant sur le plan collectif qu'individuel.

A retenir:

- Parmi les travailleurs, 9% consomment du cannabis au moins 1 fois par an.
- Le CAST est un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de consommation du cannabis.
- Le risque d'être responsable d'un accident routier mortel est multiplié par 1,8 lors de la conduite sous l'emprise de cannabis.
- Certains facteurs liés au travail peuvent favoriser la consommation de cannabis.

- Le service de santé est un acteur de la prévention des consommations d'alcool et de drogues, tant sur le plan collectif qu'individuel.

[Lire ici](#)

Sécurité routière > Comportements de conduite

France

Les conducteurs sont-ils conduits par leurs propres valeurs ? Individualisme-collectivisme et valeurs.

7èmes entretiens francophones de psychologie. Symposium "L'espace routier : un lieu d'étude de la socialisation pour la psychologie sociale et la psychologie du développement".19-21/10/2017. Lille, FRANCE.

Florent VARET, Axelle PSYCHOPOULOS, Thémis APOSTOLIDIS, Marie-Axelle GRANIE.

Le travail présenté propose dans un premier temps une réplique de ces résultats sur une population d'automobilistes français, en proposant d'appréhender également les valeurs au travers du modèle de Schwartz . Dans un second temps, seront présentés les principaux résultats sur les liens que les comportements de conduite entretiennent avec les dimensions de la nouvelle échelle d'ICHV et les valeurs de Schwartz.

Mots clés: comportement du conducteur; enquête; individualisme, collectivisme; questionnaire.

[Lire ici](#)

Site Santé & Conduite

*Cet espace est un outil destiné à faciliter le partage d'informations et de ressources documentaires sur le thème de **l'aptitude médicale à la conduite automobile**.*

Il réunit des documents scientifiques, juridiques et des actualités sur différentes thématiques de santé et de sécurité routière.

Une veille documentaire est réalisée par le département Études et recherche de l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR), avec l'appui de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), à l'initiative de cet Extranet.

*Cet espace s'adresse principalement aux **professionnels : médecins, psychologues, infirmiers, pharmaciens, chercheurs, au personnel de la DSR et de la DGS, et toutes autres personnes** concernées par les questions d'aptitude à la conduite et de sécurité routière.*

Il est ouvert au grand public.

Pour vous abonner à la Lettre d'information Santé & Conduite, ou abonner un ami , merci d'envoyer un mail en indiquant vos coordonnées et, si possible, votre profession ainsi que le lieu où vous exercez à: <http://medecins.inserr.fr/contact>
